

OPERATION ROUTIERE STRUCTURANTE

mise à jour

page

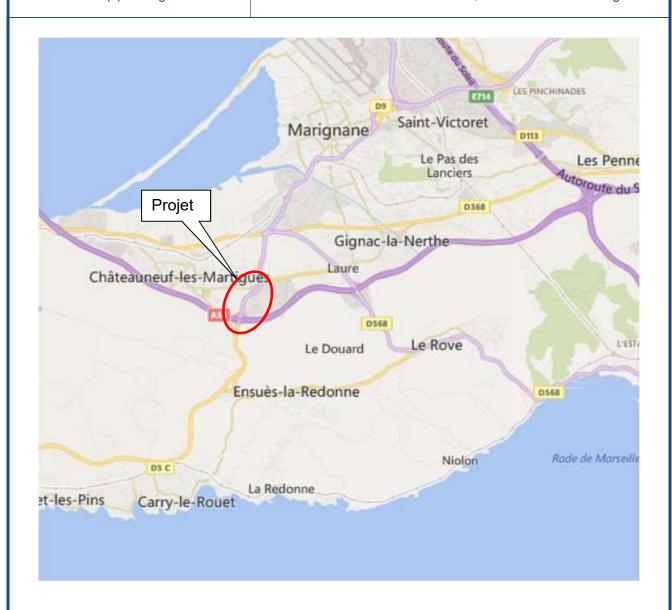
Septembre 2024

1/6

RD9 – COMPLEMENT DE L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES

PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION

Canton(s): Marignane Communes: Ensues la Redonne, Châteauneuf les Martigues



mise à jour

page

Septembre 2024

2/6

RD9 – COMPLEMENT DE L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Situation actuelle:

La Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé la création de trois zones d'activités situées sur les communes de Marignane, Ensues la Redonne et St Victoret en 2011.

La desserte de ces zones s'appuie sur le réseau autoroutier de l'Etat (A55) et le réseau routier Départemental (RD9, RD48a, RD568,). Les accès aux zones concernées intéressent notamment l'échangeur de Carry entre l'A55 et la RD9.

Cet échangeur n'est pas complet et ne permet pas les mouvements directs RD9-A55 vers Marseille pour les véhicules en provenance de Marignane et A55-RD9 vers Marignane pour les véhicules en provenance de Marseille.

Objectifs et enjeux :

Compléter l'échangeur existant pour assurer la totalité des mouvements entre la RD9 et l'A55 afin d'améliorer le fonctionnement de l'autoroute, de mettre en place une desserte pertinente des zones d'activités (Technoparc de Florides et Parc des Aiguilles) et des communes limitrophes.

De plus, ce projet permettra de diminuer le trafic sur l'échangeur du Rove (A55/RD568) et sur la RD568 tout en réduisant les nuisances sur le milieu urbain.

Par ailleurs, du fait de la proximité du site classé du massif de la Nerthe, l'objectif affiché est de favoriser l'insertion paysagère et environnementale du projet.

Aménagement projeté :

Pour desservir dans des conditions satisfaisantes les zones d'activités, le projet s'appuie sur les points d'échanges existants. L'échangeur A55 / RD9 sera modifié par la création de bretelles supplémentaires sur A55 et d'un giratoire sur la RD9 qui permettra de rétablir la totalité des échanges.

D'autre part, afin de fluidifier le trafic aux différents échanges, les carrefours RD9/RD568 et RD9/RD48a seront aménagés par un doublement des voies d'entrée.

mise à jour

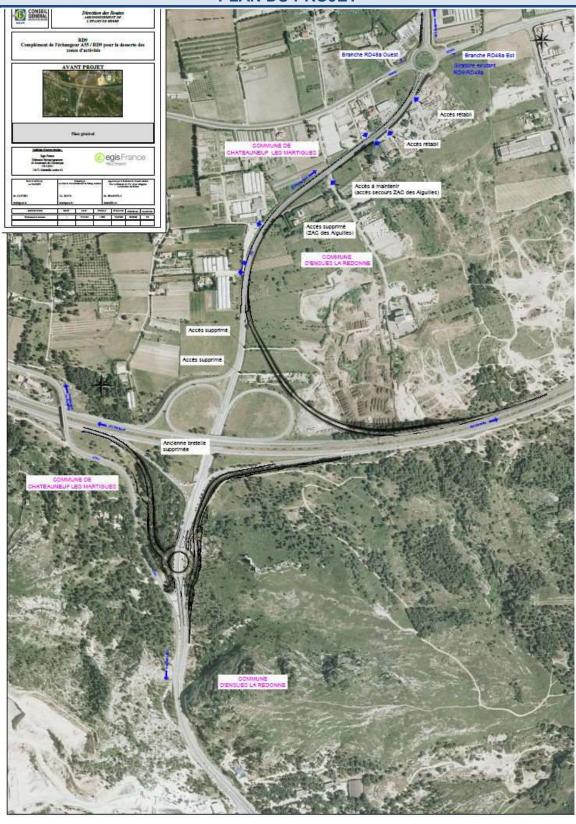
page

Septembre 2024

3/6

RD9 – COMPLEMENT DE L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA **DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES**

PLAN DU PROJET





page



République française

RD9 – COMPLEMENT DE L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES

Septembre 2024 4/6

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

Consistance de l'opération :

- Création d'une bretelle de sortie directe A55-RD9 vers Marignane.
- Réalisation d'un carrefour giratoire au Sud de l'A55 sur la RD9 avec à terme raccordement de la bretelle de sortie A55/RD9 vers Marignane et la Côte Bleue (dans un premier temps la bretelle de sortie existante viendra en insertion sur la RD9).
- Création d'une bretelle d'entrée spécifique sur l'A55 pour les véhicules en provenance de la RD9
 Côte Bleue se dirigeant vers Marseille.
- Réaménagement de la RD9 jusqu'au giratoire RD9/RD48a.
- Doublement des voies d'entrée des carrefours RD9/RD568 et RD9/RD48a

Trafics actuels:

14 500 véhicules par jour sur la RD9 vers Marignane.

31 000 véhicules par jours sur la RD9 vers la Côte Bleue.

Trafics attendus:

Les trafics attendus à l'horizon 2040 dans le secteur Sud de Marignane sont en évolution en raison des projets d'aménagement des zones d'activités. On peut considérer que le développement de ces zones va augmenter le trafic général de l'ordre de 5 à 10% par an.

PROGRAMMATION DE L'OPERATION

L'opération initialement évaluée à 8 M€ TTC dont 7 M€ TTC pour la réalisation des travaux a été inscrite pour une prise en considération par le Conseil Départemental en 2011.

Elle a été réévaluée successivement à 8,5 M€ et 12 M€ TTC pour prendre en compte les aménagements des carrefours RD9/RD568 et RD9/RD48a dans un premier temps et l'augmentation du coût des matières premières depuis 2011 dans un second temps.

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) a donné son accord de principe pour l'aménagement de l'échangeur A55/RD9. Une convention Etat / Département définit les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage qui est assurée par le Département.

PLAN DE FINANCEMENT

La dépense totale prévisible pour la réalisation de l'opération est supportée à part égale (50%) par la Métropole Aix Marseille Provence et le Département des Bouches du Rhône.



page

RD9 – COMPLEMENT DE L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES Septembre 2024 5/6

ECHEANCIER DE REALISATION DE L'OPERATION														
	20	2020		2021		2022		2023		2024		2025		26
Dossier PRO et validation														
Dossiers environnementaux et réglementaires														
Montage DCE et lancement appel d'offre														
Acquisitions foncières														
Travaux														

mise en service prévisible :milieu 2026

DÉPARTEMENT

AVANCEMENT DE L'OPERATION

Procédures administratives / études préliminaires :

La convention de fonds de concours passée avec la MAMP et la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage passée avec l'Etat ont été signées.

Les études préliminaires et Avant-Projet produits par le maitre d'œuvre EGIS France ont été validés.

Enquête d'utilité publique :

- Une concertation préalable dans le cadre de l'article L300-2, du code de l'Urbanisme s'est déroulée simultanément sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues et Ensues la Redonne du lundi 2 février 2015 au lundi 16 février 2015
- Le dossier commun DUP, déclaration loi sur l'eau et enquête parcellaire a été déposé le 30 octobre 2015 à la Préfecture des Bouches du Rhône pour le lancement de la procédure.
- L'arrêté de Déclaration « loi sur l'eau » a été signé le 4 décembre 2015 et renouvelé en 2022.
- La Concertation Inter administration (CIA) s'est déroulée au 1° semestre 2016.
- L'autorité environnementale du CGEDD a prononcé son avis sur le dossier de DUP le 23 novembre 2016.
- L'enquête d'utilité publique s'est déroulée du 2 octobre au 2 novembre 2017
- L'opération a été déclarée d'Utilité Publique par arrêté du 20 septembre 2018 signé par M. le Préfet des Bouches du Rhône.



page



RD9 – COMPLEMENT DE L'ECHANGEUR A55 / RD9 POUR LA DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITES

Septembre 2024 6/6

AVANCEMENT DE L'OPERATION

Procédures environnementales :

- La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites des Bouches-du-Rhône dans sa séance du 31 mars 2011 a pris en considération et a validé le principe du projet.
- En application des articles L341-14 du code de l'environnement et R122-2 du code de l'expropriation le 15 septembre 2015 le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a donné un avis favorable assorti de préconisations sur le dossier des aménagements paysagers. Par ailleurs, en collaboration avec la DREAL, un dossier de passage en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CNPS) a été déposé à la DREAL, ainsi qu'un dossier de défrichement obtenu le 02 février 2022.
- L'inventaire faune-flore a été mis à jour en 2019 et un dossier spécifique de dérogation a été déposé à la DREAL pour le passage en Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN) l'arrêté a été signé le 13 juillet 2022.

Toutes les autorisations environnementales ont été obtenues.

Acquisitions foncières :

Le projet s'attache à conserver les limites parcellaires existantes tout en respectant les dispositions prévues au PLU/POS des communes concernées ; cependant la création du giratoire, des bretelles d'entrée et de sorties de l'A55 ainsi que l'élargissement de la RD9 nécessite des acquisitions foncières. Tous les terrains nécessaires ont été acquis.

Fouilles Archéologiques :

Un diagnostic archéologique a été réalisé par l'INRAP sur deux parcelles longeant la RD9. Rien de pertinent a été trouvé.

Etudes de projet :

- Le DCE a été lancé en consultation le 26 février 2024,
- Les titulaires ont été notifiés le 19 juillet 2024 :

Lot 1 (voirie) attribué au groupement Guintoli, Colas, Berengier dépollution et Agilis Lot 2 (équipements) attribué à Agilis.

Travaux:

- La période de préparation des travaux a débuté le 2 septembre 2024,
- Le début des travaux est prévu pour le 4 novembre 2024 pour 20 mois,
- Déplacement des réseaux dans la nouvelle emprise de l'échangeur (SEMM et ENEDIS)
- La mise en service totale est envisagée pour milieu 2026 (après IPMS pour les chaussées remisent à la DirMed).